

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

1. OBJECTIFS

Le bilan de compétences est une démarche qui permet d'analyser les compétences personnelles et professionnelles, ainsi que les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel, en lien avec les attentes.

La prestation permet aux bénéficiaires :

- ✦ *D'analyser leurs parcours professionnels,*
- ✦ *D'établir leur portefeuille de compétences,*
- ✦ *Définir leurs aptitudes professionnelles,*
- ✦ *Déterminer leurs valeurs et leurs motivations,*
- ✦ *D'envisager une reconversion professionnelle, une évolution professionnelle, ou d'élaborer ou vérifier un projet professionnel*
- ✦ *Définir un projet réaliste*
- ✦ *Définir les étapes et le plan d'action du nouveau projet.*

2. COMPETENCES VISEES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base de :

- ✦ *Une meilleure connaissance de soi : sens, besoins, motivations, personnalité,*
- ✦ *Une meilleure connaissance de ses aptitudes : ressources, savoirs, compétences, attitudes, expériences*
- ✦ *La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former.*

3. PUBLIC VISE ET PREREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant mener un travail de réflexion de manière volontaire sur son parcours et ses perspectives en vue de l'élaboration d'un projet professionnel et/ou formation : salariés, fonctionnaires, indépendants, demandeurs d'emplois. Des entrées et sorties permanentes ont lieu toute l'année.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour réaliser un bilan de compétences.

4. DUREE

- ✦ *Durée totale : 24h (sur 3 mois maximum)*
- ✦ *Durée d'accompagnement avec un consultant expert : 12h à 18h*
- ✦ *Durée de travail supervisée en autonomie : 12h à 6h*

5. MODALITES ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

Après un premier contact téléphonique, nous nous engageons à proposer un entretien d'accueil gratuit et sans engagement au plus tard 48h après le premier contact.

Au cours de cet entretien préalable, la méthodologie, les outils utilisés et les possibilités de financement sont présentés.

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant de la prestation ainsi que les dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par e-mail ou par voie dématérialisée sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

Après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, la prestation commence après un délai légal de 11 jours ouvrés.

Une convocation pour le 1^{er} rendez -vous est ensuite envoyé avec le lien du règlement intérieur.

6. MODALITE ET METHODE PEDAGOGIQUE

- ✦ *Suivi par un consultant unique du début à la fin de la prestation afin de garantir une qualité de relation nécessaire au travail de réflexion.*
- ✦ *Entretien en présentiel, mixte ou 100% à distance*
- ✦ *Travail personnel en intersession*

L'ensemble de la démarche se déroule en entretien individuel, (en Visio conférence ou en présentiel) avec alternance de séances en autonomie (questionnaires, test, recherche documentaire).

Les entretiens sont réalisés par un consultant expérimenté et certifié alternant une posture de guide et de conseiller. Garant du processus, il favorise l'introspection professionnelle du candidat.

7. MOYENS TECHNIQUES

- ✦ *Accès à un extranet sécurisé*
- ✦ *Pour le distanciel : Skype, Zoom, Teams, WhatsApp.*

- ★ *Tests spécialisés : test de centres d'intérêts, test de personnalité, tests de Central Test, DISC, RIASEC...*
- ★ *Questionnaire d'évaluation : (360°, autoévaluation), questionnaire des besoins,*
- ★ *Apports d'informations : ressources, emploi, métiers, formations, dispositifs de financement,*
- ★ *Enquêtes métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et ou des métiers envisagés*
- ★ *Rédaction d'une synthèse par le consultant : la synthèse reprend les éléments de la démarche, l'inventaire des compétences, les motivations et les valeurs, le projet ainsi que le plan d'action.*

8. DEROULEMENT DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313-8 du Code du Travail.

Ce cadre définit entre autres les trois phases indispensables à la réalisation du bilan et leur contenu nécessaire.

PHASE 1 : Phase d'entretien préliminaire – Durée 2h

Cette phase comporte la clarification de la situation, la définition des objectifs, l'organisation et la contractualisation de la démarche.

- ★ *Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche grâce à la signature d'un contrat d'objectif*
- ★ *Définir et d'analyser la nature de ses besoins à l'aide d'un questionnaire d'introduction*
- ★ *Informé des conditions de déroulement du bilan de compétences personnalisé et adapté à la situation.*

PHASE 2 : Phase d'Investigation - Durée 20h

Cette phase comporte l'exploration du passé et des acquis professionnels, la mise en évidence des compétences et profils professionnels et personnel du bénéficiaire, l'étude des hypothèses d'évolution professionnelles et de leur faisabilité.

- ★ *Analyser la dynamique du parcours de vie personnel et professionnel*
- ★ *Diagnostiquer les motivations, besoins et valeurs ajoutées*
- ★ *Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles*
- ★ *Identifier et déterminer les possibilités d'évolution professionnelle et en étudier la faisabilité*
- ★ *Valider la cohérence du projet :*
 - *Analyser les résultats et vérifier la faisabilité*
 - *Confronter le projet au marché de l'emploi*
 - *Rechercher des formations adaptées le cas échéant*

PHASE 3 : Phase de Conclusion – Durée 2h

Cette phase clos le bilan et permet de définir les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action afin de réaliser le projet.

- ✦ *S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation*
- ✦ *Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation*
- ✦ *Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.*

A l'issue de cette phase, le consultant remet un document de synthèse qui recense l'ensemble des étapes du bilan et ses conclusions.

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans le consentement écrit du bénéficiaire. La personne ayant connaissance des données du bilan s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance. La décision de transmission du document de synthèse à l'employeur appartient au salarié.

9. MODALITES D'EVALUATION

- ✦ *Questionnaire des besoins en phase préliminaire*
- ✦ *Document de synthèse avec plan d'action*
- ✦ *Questionnaire de satisfaction « à chaud » en fin de bilan*
- ✦ *Questionnaire de suivi et entretien à 6 mois.*

10. LIEU

- ✦ *A distance*
- ✦ *Sur Aix en Provence, Aubagne, Marseille suivant les demandes des bénéficiaires.*

11. TARIF

Le tarif du bilan varie de 1500 € à 2200 € net de taxes suivant le nombre d'heures choisi. Il comprend l'accompagnement et le suivi ainsi que l'accès aux ressources pédagogiques.

12. MODALITES DE FINANCEMENT

Il existe différents dispositifs qui permettent d'obtenir un financement du bilan de compétences. Le bilan de compétences peut être financé :

- ✦ *Par l'employeur, dans le cadre d'un bilan de compétences intégré au plan de développement des compétences de l'entreprise ou avant un congé de reclassement. Un abondement de l'OPCO peut être sollicité.*
- ✦ *En utilisant le compte personnel de formation (CPF), que l'on soit salarié ou demandeur d'emploi, dès lors que les droits acquis sont suffisants (www.moncompteformation.gouv.fr) . Un abondement de l'OPCO peut être sollicité par les salariés.*



- ★ *Par Pôle emploi, avec l'aide individuelle à la formation (AIF).*
- ★ *Par des fonds personnels.*
- ★ *Pour les fonctionnaires ou agents publics des dispositifs spécifiques aux fonctions publiques existent.*

13. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES

Nos formations au format distanciel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des adaptations de parcours sont possibles en fonction des difficultés que vous pourriez rencontrer (impératifs médicaux, physiques ou enjeux psychologiques). Notre démarche est de mieux prendre en compte vos besoins, permettre de construire des aménagements être à votre écoute et vous permettre de suivre votre accompagnement dans des conditions optimales.

Dans le cas où les moyens internes ne pourraient répondre à vos problématiques, nous vous mettrons en lien avec des partenaires de qualité pour vous aider spécifiquement en fonction de votre situation.

Panorama des acteurs du handicap en PACA : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/ateliers-du-reseau-des-referents-handicap-provence-alpes-cote-dazur-1>

Mon Parcours Handicap vous informe de manière officielle et vous accompagne dans votre quotidien : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de vente :
Insérer le lien

Je valide le programme proposé pour la réalisation de mon bilan de compétences

Prénom / Nom

Le :

Signature :

